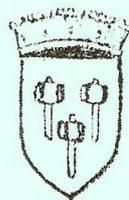
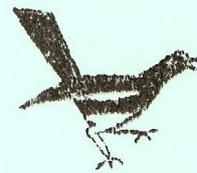
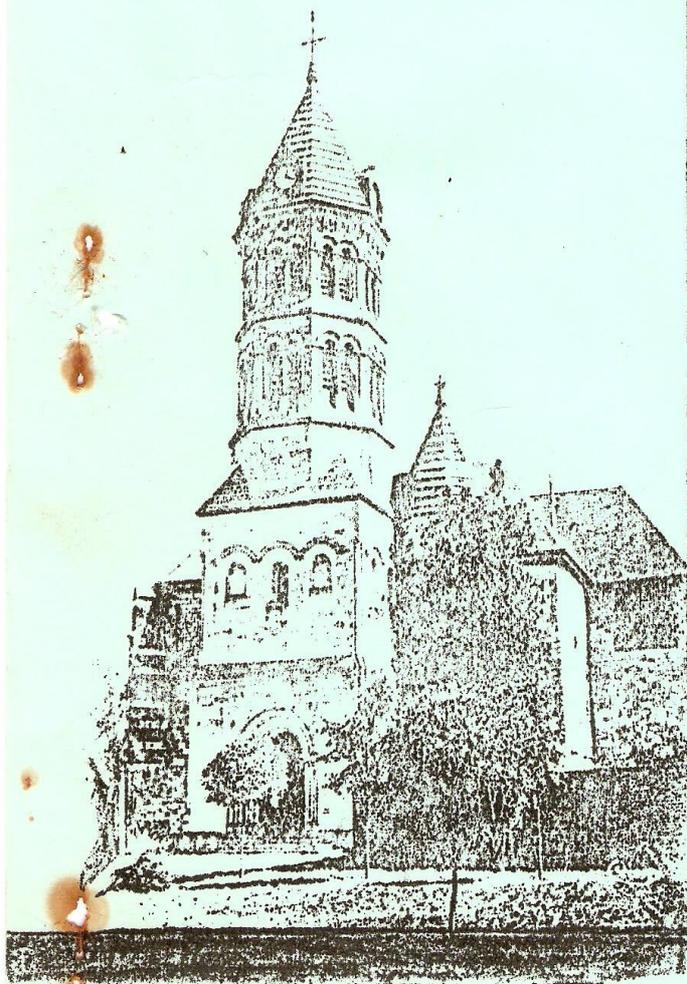


NOTRE



VILLAGE



BULLETIN
MUNICIPAL
D'INFORMATIONS
ET DE LIAISON
DE LA COMMUNE DE
MONCHY-LAGACHE

N°26 JUILLET 1979.

RAPPEL DES ACTIVITES ET REUNIONS
DU VILLAGE AU 1er SEMESTRE 1979.

--:--:--:--

Avec un début d'année sibérien -18° le 1er Janvier et avec neige, congères, verglas pendant près de trois semaines nous avons bien mal commencé l'année.

Les cultivateurs et leurs tractoristes ont eu l'occasion lors des nombreuses journées où notre village a été bloqué de faire preuve de leur esprit d'entraide et de solidarité pour dépanner bien des automobilistes.

Heureusement le ciel les a récompensés à cette occasion... en couvrant d'un manteau de neige leurs blés, ce qui a permis malgré ce froid rigoureux, que les dégats de gel soient minimes; de ce fait les réunions et activités municipales ont été très restreintes en ce début d'année.

Les réunions pour les budgets primitifs de la Commune et des Syndicats d'eau et interscolaire ayant lieu en Mars.

C'est à l'issue de la réunion de notre Regroupement scolaire Monchy, Tertry, Devise le 20 Mars, que notre collègue Monsieur JEZEWSKI, Maire de Devise et natif de Monchy, devait trouver la mort dans un accident d'auto.

Pour le budget communal (la réunion du conseil municipal la plus importante de l'année) comme nous l'avions décidé après les dernières élections municipales, il a d'abord été préparé par la moitié du conseil municipal le 15 Mars puis voté par l'ensemble du conseil municipal le 21 Mars.

Les dépenses prévisionnelles de la Commune pour 1979 ont été évaluées à : 531.277,77 Frs en section de fonctionnement et
154.657,19 Frs en section d'investissement.

Budget équilibré par le vote d'une imposition directe (vos impôts) s'élevant à 237.000 Frs soit une augmentation de 11,45% par rapport à l'imposition 1978.

Quelques chiffres parmi d'autres...

Participation de la Commune (base 752 habitants) aux frais du Syndicat interscolaire 68 Frs par habitant, soit 51.000 Frs environ
aux frais de ramassage et d'ordures ménagères 49 Frs par habitant soit 37.000 Frs environ.

Subventions aux diverses sociétés

- Bureau d'aide sociale	6.000 Frs
- Monchy A.C. Foot-ball	1.750 Frs
- Ruche enfantine	1.500 Frs
- Club de l'Omignon	1.000 Frs
- Coopérative scolaire	1.000 Frs
- Association d'aides ménagères	750 Frs
- Judo-Club (ce club en pleine vitalité bénéficie par ailleurs du prêt gratuit chaque semaine du local chauffé l'hiver) ...	300 Frs
- Photo-club	200 Frs
- Papillons blancs	300 Frs
- Centre de recherches pour le Cancer	100 Frs
- Sonorisation des fêtes par Jacques PRESTEL .	200 Frs
- Course cycliste du 8 Avril	500 Frs

Ont été déjà réalisés ou prévus sur le budget 1979 :

- Travaux de protection de charpentes aux greniers de l'école et de la Mairie (avec subvention de 50%).
- Travaux divers de voirie dans la Commune.
- Travaux de réfection de la toiture et du faux plafond au Foyer rural, pris en charge par la garantie des entrepreneurs.
- Nivellement et création d'un espace vert, aire de jeux à l'emplacement du baraquement de Gabrielle VASSEUR à côté de la rivière lorsque celui-ci sera démoli. Travaux pour lesquels nous espérons une subvention de 50% par le Conseil régional dans le cadre des opérations "amélioration du cadre de vie dans les Communes".
- Travaux d'élagage de peupliers par une entreprise l'été prochain. La commission communale des plantations a été voir au travail, près de BOHAIN, l'engin spécialement conçu qui l'a séduit par son ingéniosité et son efficacité pour un prix très compétitif.

L'élagage de plusieurs hectares est prévu à Monchy fin Août - début Septembre et les personnes intéressées pourront juger elles-mêmes de la qualité du travail.

En dehors du budget communal, vous payez également sur vos feuilles d'impôts locaux (taxe d'habitation) une cotisation à la rubrique Syndicats et District (au taux de 3,07% en 1978) cela concerne les frais de SIVOM de Péronne et Ham.

Cette cotisation se répartit ainsi :

<u>PERONNE :</u>	<u>par habitant</u>
I) Construction cité scolaire (pour les communes participant au LEP de HAM)	22.13 Frs, somme refusée provisoirement lors du vote du budget

2) Ramassage scolaire	1,54 Frs
3) Piscine	21,34 Frs

HAM :

par habitant

1) Fonctionnement Collège et A.E.L.	23,50 Frs
2) Frais généraux	1,80 Frs
3) Caserne de gendarmerie (dont la construction commencera en 1979)	1,40 Frs

Réunion du Conseil Municipal du 10 JUILLET.

- Préparation de la fête du 14 Juillet avec répartition des responsabilités et services.

- Travaux au Foyer rural, remise en état de plusieurs défectueux.

- Mise au courant du conseil municipal des travaux d'aménagement prévus au groupe scolaire par le Syndicat interscolaire (voir rubrique suivante) et au château d'eau par le Syndicat d'adduction d'eau.

- Situation des lotissements communaux.

Tous les problèmes en suspens ayant été résolus, depuis quelques semaines, les ventes de terrain et les permis de construire sont en cours.

Il reste encore un lot disponible à la suite d'un désistement de lotissement de la gare.

- Installation d'une minuterie spéciale pour éclairage public de 4h/2 à 5 heures pour le passage des cars de ramassage.

- Achat de deux projecteurs (par moitié avec le club de football qui s'en servira pour ses séances d'entraînement), pour l'éclairage du clocher lors des jours de fête.

- Rénovation de l'éclairage intérieur de l'église.

- Questions diverses.

En dehors des réunions du Conseil municipal ont eu lieu en ce premier semestre de nombreuses réunions de SIVOM, de Syndicats intercommunaux ou de commissions diverses.

C'est ainsi que la Commission interscolaire Monchy, Tertry, Deuse étudie la réalisation, depuis quelques semaines, d'une idée du Comité de Parents-Professeurs de l'école.

Il s'agit de l'agrandissement et de la modernisation de la classe maternelle, actuellement vraiment très sommaire, qui pourrait s'installer dans les deux locaux du second groupe scolaire (classes actuelles de Mademoiselle Gombart et de Monsieur Grolez).

Un aménagement général, agréé par l'Inspection d'académie pourrait prévoir des locaux fonctionnels avec coin repos, coin jeux etc... Un aménagement de sanitaires convenant aux petits, l'installation du chauffage central etc...

L'avantage de grouper toutes ces dépenses (nécessaires à plus ou moins long terme) serait d'obtenir des subventions importantes (susceptibles d'être complètement supprimées à partir de 1981) -50% de l'Etat + 20% du Conseil général.

Ce projet, qui ne sera pas encore réalisable pour la prochaine rentrée, nécessiterait la réouverture de la classe de Tertry (travaux subventionnés à 50%) pour y installer la classe occupée par le déménagement et l'agrandissement de la maternelle.

Les études préliminaires sont en cours et des réunions groupant : communes, Syndicat scolaire et Conseil d'école sont prévues à cet effet.

RAPPEL. A la demande de plusieurs administrés, il est rappelé que les parents sont responsables de leurs enfants pour déprédations au cimetière. Pots de fleurs ou objets du souvenir cassés ou dégradés. Plantes ou fleurs arrachées, parfois même probablement par des adultes.

Une surveillance accrue sera exercée, mais il est souhaitable que chacun comprenne au moins le respect dû aux morts...

LA VIE DU VILLAGE.

Les habitants de Monchy auront sans doute remarqué que la Commune n'avait pas participé, cette année, au concours des villages fleuris.

Le Conseil municipal avait en effet été très déçu d'un certain relâchement constaté tant au niveau du fleurissement et de la tenue générale de la Commune, qu'au niveau de certains particuliers qui négligeaient tout à fait leurs bordures sur la voie publique ou qui attendaient tout simplement que la Commune s'en occupe, alors que l'on admire l'effort de fleurissement et de bon goût de certains habitants.

Il est bien évident que le garde municipal ne peut nettoyer tout le village et ses hameaux et que si la Commune embauche un garde cantonnier pour ce travail, cela se traduira bien évidemment par des impôts supplémentaires.

Le Conseil municipal envisage d'ailleurs pour l'an prochain de reprendre l'exemple d'une commune voisine qui a demandé à tous les propriétaires de tondre ou de désherber leur bordure de propriété, faute de quoi le travail est réalisé par la Commune moyennant une imposition au mètre linéaire d'accotement.

Aussi le Conseil municipal lance un appel à tous afin de reprendre l'effort entrepris ces dernières années de nettoyage et de fleurissement afin que Monchy redevienne le village propre et agréable que les visiteurs appréciaient et dont nous avons l'agrément et la fierté.

A ce sujet et cela s'adresse entre autres aux futurs nouveaux habitants de Monchy : respectez les arbres et les arbustes. Des clauses de règlement le prévoient ou l'ont prévu dans les lotissements.

Par exemple, à Méréaucourt au lotissement de La Terrière, il avait été prévu l'interdiction d'abattre le taillis sur le talus à l'arrière des maisons. Ce taillis protégeait le quartier des vents du nord, maintenant la terre lors des orages et avait un agrément certain. Il est regrettable que certains aient tout abattu surtout pour y laisser un terrain nu.

Dans le lotissement de la gare le cahier des charges prévoit l'obligation de laisser les peupliers bordurant les parcelles à l'ouest, qui ont été vendus avec le terrain, afin de garder un écran de verdure tout au moins les premières années avant que les futures plantations prennent de l'extension. Le Conseil municipal s'appliquera à faire respecter ce règlement de même pour le taillis existant sur le domaine public au lotissement de la Cabourerye, route de Tertry qui ne devra être supprimé que pour les entrées de propriété.

Il faut 50 ans au moins pour faire un bel arbre, et à peine 5 minutes avec une bonne tronçonneuse pour l'abattre; aussi que chacun avant de le faire, réfléchisse un peu à la nécessité de cette mutilation.

De même d'ailleurs que pour préserver des arbustes estimés de moindre valeur : charmilles, saules, aulnes ou épines roses ou blanches qui garnissaient ou fleurissaient autrefois les talus aux bords de chemins et qui bien davantage que les pins ou les saules pleureurs étaient une végétation typique de notre région.

Autre problème évoqué au Conseil municipal : la demande faite par deux propriétaires de Méréaucourt (La Terrière) au sujet du mauvais fonctionnement des puisards de ce quartier surtout à certaines époques, dû en particulier à un écoulement souterrain des eaux du plateau.

Environ 25 circulaires ont été adressées aux habitants du quartier avec des questions bien précises :

1) Avez-vous un problème d'écoulement des eaux usées ?

2) Seriez-vous prêt éventuellement à participer financièrement à des travaux d'assainissement dans votre quartier ?

4 personnes seulement y ont répondu par écrit,

2 sont favorables pour étudier les problèmes qui effectivement existent pour eux, avec des réserves bien entendu sur l'importance de la participation à évaluer.

2 sont nettement hostiles, en mentionnant entre autres l'importance de la taille du puisard pour ceux qui ont des problèmes, de la nécessité de nettoyage fréquent du dégraisseur et d'un curage de temps à autre de la fosse septique.

On pourrait supposer donc qu'il n'y a pas de problèmes pour tous les autres... ce qui n'est pas tout à fait le cas c'est certain mais chacun essayant de les résoudre par ses propres moyens d'après une enquête faite auprès des uns ou des autres.

En conséquence, il est difficile de faire une action d'ensemble dans ces conditions...

Le Conseil municipal lors de la préparation de la journée du 14 Juillet (qui a été une réussite de concours populaire à toutes les manifestations... sauf celle au Monument aux morts où l'assistance était vraiment clairsemée...) a tenu à remercier et féliciter les commerçants et artisans locaux.

Ceux-ci en effet à l'initiative de Gérard FOURNIER se sont groupés pour offrir à la population le très beau feu d'artifice. C'est une preuve de dynamisme et de participation active à la vie de notre village.

Il est souhaitable que cela incite les habitants de Monchy à réserver à leurs commerçants ou à leurs artisans leurs commandes ou leurs travaux, ceci est aussi un gage de prospérité et de vitalité pour la Commune.

Monsieur DELSAUX, décorateur à l'O.R.T.F. (notre nouveau concitoyen à part entière, puisqu'il réside maintenant en permanence à Monchy) a facilité la commande de ce feu d'artifice grâce à ses relations des Ets Ruggieri. Qu'il en soit vivement remercié.

PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE

En dehors des projets d'aménagement de locaux scolaires un changement important va concerner l'école de Monchy.

En effet, Monsieur HAPPE qui n'était que Directeur intérimaire quitte Monchy pour une direction de 3 classes à Tincourt-Boucly. Malgré son court passage de deux ans à Monchy, il y avait été très apprécié et nous lui souhaitons satisfaction et réussite dans ses nouvelles fonctions. Madame DEVILLERS, précédemment institutrice à Péronne le remplacera à son poste dans sa classe et dans son logement et nous lui souhaitons la bienvenue.

Monsieur HAPPE nous a fait parvenir pour l'insérer dans le bulletin une note aux parents dont les enfants entreront en maternelle à la rentrée. Conformément à la décision ministérielle, la classe maternelle accepte 35 enfants au maximum. Pour la rentrée prochaine l'effectif des 4 et 5 ans s'élevant à une trentaine d'élèves nous ne pourrons prendre que quelques enfants de 3 ans (les parents seront avisés environ huit jours avant la rentrée).

En outre, il ne sera accepté en cours d'année aucun enfant qui n'aura pas été inscrit à la rentrée (inscription début Septembre) cette mesure concerne surtout les parents de Tertry et de Devise.

Il faut aussi signaler qu'un plan d'aménagement et d'agrandissement de la classe maternelle est à l'étude. Dès sa réalisation, il permettra d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions et dans des locaux adaptés aux exigences des élèves de cet âge.

NOTE AUX ELEVES DU LYCEE DE PERONNE

A la prochaine rentrée scolaire les élèves du lycée de Péronne qui utiliseront le ramassage scolaire ne seront autorisés à monter dans le car que s'ils sont munis d'une carte spéciale de transport. A cet effet, ils doivent se faire inscrire à la mairie de Monchy entre le 7 et le 25 Août (dernier délai) pour que la carte leur soit remise dès la rentrée.

NOUVELLES DIVERSES

1) Les P.T.T. ont installé une seconde cabine téléphonique à Méréaucourt qui sera bien appréciée des habitants de ce quartier.

2) Le 2ème "Don du sang" de l'année aura lieu à Monchy le Lundi 10 Septembre dans l'après-midi.

3) Le traditionnel concours de tir du 14 Juillet a donné les résultats suivants :

1er	Maurice GUILLOT	44 points
2ème	Gérard FOURNIER	41 points
3ème	Guy TESTARD	40 points
4ème	Jean BOURBIER	39 points
5ème	Daniel DUPARCO et Nicolas RIGAUX)	37 points

1ère ex-aequo
Madame FAQUEL
et Madame PINCHON) 37 points

4) Le samedi 13 Octobre en soirée pour fêter le jour anniversaire du cinquantenaire de la Consécration et de la réouverture au culte de l'Eglise de Monchy reconstruite, Monsieur l'Abbé Planque et la Commune organisent un concert public de musique dans l'Eglise avec la participation de Monsieur LOISEMANT organiste de la Cathédrale d'Amiens et une formation musicale de grande renommée. Retenez cette date.

5) L'arbre de Noël des enfants de la Commune aura lieu cette année le Dimanche 23 Décembre.

Nous nous sommes assurés, cette année, de la participation de la célèbre troupe amiénoise de marionnettes "chés cabotains".

La tombola sera effectuée, cette année, au bénéfice soit du judo-club ou du club de l'Omignon, deux nouvelles sociétés qui ont pris rang parmi les autres bénéficiaires. Le conseil municipal décidera de la priorité après contact avec ces deux sociétés.

6) Un enfant du pays Monsieur Ch. FRANCOMME natif de Douvieux vient d'être élu récemment Maire de Combles (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Péronne) en remplacement du maire décédé, toutes nos félicitations.

7) Par ailleurs, nous avons appris avec plaisir que la famille PLISSART déjà bien intégrée depuis de nombreuses années à notre village, venait d'acquiescer la nationalité française. Ils seront maintenant encore un peu plus habitants de Monchy à part entière.

8) Un événement local d'importance marque aussi ces jours ci la vie de notre village.

Monsieur Pierre DAILLIEZ prend sa retraite après avoir cédé son fonds de commerce et son café à Monsieur et Madame Jean CISIELSKI (déjà débitants de boissons au café des sports à Méréaucourt).

Depuis 1 siècle 1/2, la famille DAILLIEZ-ROCROY était établie au centre du village détruite en 1917 la maison fut reconstruite et réouverte par Monsieur DAILLIEZ en 1920 puis occupée par les Allemands pendant 5 ans de 1940 à 1945.

Monsieur DAILLIEZ qui tenait aussi le dépôt de presse depuis le 10 Mars 1924 était l'un des plus anciens dépositaires du département.

Nous souhaitons une longue et heureuse retraite à Monsieur Pierre DAILLIEZ, qui l'aura bien méritée, ainsi qu'à sa soeur. Son amabilité, son sourire perpétuel, la connaissance qu'il avait des gens et des choses du pays faisaient que la "maison Dailliez" était un peu une institution, un lieu de rencontres et d'informations du village que l'on évoquera avec une certaine nostalgie.

Un autre café du village va aussi changer de propriétaire au 15 Août, le café du carrefour à Méréaucourt.

Monsieur et Madame Alain TOLLET nous quittent pour reprendre un café à Péronne et seront remplacés par la soeur et le beau-frère de Monsieur TOLLET : Monsieur et Madame Jacky SALVA. Nous leur souhaitons la bienvenue à Monchy, en espérant que Monsieur et Madame TOLLET garderont un bon souvenir de leur court séjour dans notre village où ils avaient acquis la sympathie des gens du quartier.

Un autre déménagement est l'aboutissement d'une longue recherche pour trouver une solution au problème du logement dans un baraquement provisoire et inesthétique au centre du village de Madame Gabrielle VASSEUR.

Grâce à une maison achetée d'abord par la Commune puis revendue à Jean-Philippe VASSEUR; grâce à des conditions intéressantes obtenues auprès du P.A.C.T. et aux efforts d'aménagement intérieur des deux fils VASSEUR, un relogement dans de bonnes conditions a été assuré.

Grâce aussi aux conditions consenties par le Conseil municipal et à la compréhension des intéressés, ce transfert qui posait certes des problèmes humains et matériels s'est résolu à l'amiable et c'est très bien ainsi, pour les occupants et pour la Commune, qui pourra ainsi améliorer ce quartier particulièrement bien situé.

LA POPULATION

- Etat-Civil

Naissances	: PINCHON Nicolas	19	Janvier
	MAROTTE Christine	31	Janvier
	KULIK Fabien	27	Janvier
	CAERO Joachim	19	Février
	CARBONNAUX Charles	8	Avril
	LENGLET Laurent	10	Avril
	MUSZYNSKI Marie-Laurence	18	Juin
	MOINARD Yolande	25	Juin
Mariage	: HE Jacques et BOCHART Jeannette	10	Juin
Décès	: BOURBIER Agathe Vve FRANCOIS	15	Janvier
	LEVERT Marcel	16	Janvier
	LEMAIRE Germaine Vve GOUREIN	14	Février
	MARIE Charlotte Vve VARLET	2	Mars
	CHASSAGNOUX Louis	24	Avril
	BOCHART Jean	18	Juillet

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

- Monsieur et Madame FACOMPRE Yves, Monchy
- Monsieur et Madame RENARD Robert, Douvieux
- Monsieur et Madame STEMPNIACK Jean, Douvieux
- Monsieur et Madame TAILLEFER Marcel, Monchy (au dessus de la poste)
- Monsieur et Madame KELLER, Méréaucourt

NOS SOCIETES LOCALES

MONCHY AC. FOOTBALL

L'Assemblée générale du 16 Juin dernier a clos la saison 78-79 marquée par un hiver long et rigoureux avec une trêve de plus d'un mois et pas mal de retard au calendrier.

Les résultats sont corrects : toutes les équipes se classent en milieu de tableau à l'exception de l'équipe A qui termine seconde ex-aequo et manque de peu l'accession à la division supérieure.

79-80 est déjà là. Les effectifs restent stables tant joueurs que dirigeants si ce n'est que Monsieur COLETTE démissionnaire est remplacé au poste de secrétaire par Madame DELSAUX que nous sommes heureux d'accueillir parmi nous. L'entraînement reprendra début Août. Bien dégradé le terrain a été réensemencé.

Grâce au concours des Ets Bonduelle, l'équipe A évoluera cette saison avec un équipement complet offert par le comité d'entreprise.

Une journée Football avec des matchs inédits aura lieu le 2 Septembre prochain.

MONCHY AC. TENNIS

L'annuel tournoi de tennis organisé par le Monchy A.C. section tennis en Juillet a vu les victoires

- chez les Dames de Florence DUPARCQ sur Melle VAUTIER
- chez les hommes de Gérard DUPARCQ sur J. Jacques MERLIER
- chez les jeunes de Guy DUPARCQ sur Nicolas RIGAUX

Les coupes aux vainqueurs (dont celle au gagnant messieurs offerte par le Crédit Agricole) seront distribuées après le 15 Août.

MONCHY AC. JUDO

"1979" saison prometteuse pour notre Club, nous comptons une trentaine de ceintures oranges et une dizaine de jaunes.

Avec l'agrandissement du tapis; je tiens à rappeler qu'il est prévu un 3ème cours pour adultes, celui-ci sera réalisable que si nous obtenons assez d'inscriptions au mois d'Octobre.

Inscriptions pour la nouvelle saison, le 19 Septembre 1979 à partir de 16 heures au foyer rural. N'oubliez pas certificat médical obligatoire + 2 photos d'identité pour les nouvelles inscriptions.

Toutes mes amitiés et remerciements à Monsieur MISTRAL P. Professeur, pour le bon encadrement et la sympathie qu'il nous témoigne.

FANFARE STE CECILE

Créée en 1885 et reconstituée après chaque guerre, la fanfare Ste Cécile était très appréciée de la population.

Nombreux sont ceux qui ne pouvaient se résigner à sa disparition. Qu'ils soient rassurés car nous apprenons avec plaisir qu'une clique serait en voie de formation.

Les jeunes qui désireraient en faire partie peuvent se faire inscrire dès maintenant chez Monsieur FOURNIER ou Monsieur DAILLIEZ.

RUCHE ENFANTINE

C'est sous la responsabilité de Madame BOCQUET que la Ruche enfantine vient de fermer ses portes. Elle a fonctionné du 4 au 31 Juillet, et a accueilli cinquante enfants; tous les ans, nous en acceptons davantage, merci aux familles de faire confiance à l'Association Familiale.

Les enfants sont allés à la piscine tous les jeudis, c'était pour les petits une grande joie de voir autant d'eau et une très bonne initiation à la nage.

Tous les jours à 16 heures, goûter était servi, ils dégustaient en plein air du pain, de la compote ou de la confiture et comme boisson un verre de lait, très nourrissant.

Cette année encore nous avons organisé une excursion, l'objectif était la Vallée des Peaux Rouges, quelle occasion de combattre ces Indiens cruels ou ces bandits du Far-West mais en même temps de lier connaissance par l'intermédiaire d'un bon pique-nique.

Cette session s'est terminée par un dîner spectacle, c'est ainsi que 200 personnes ont pu apprécier la magnifique soirée préparée par Clivier, Florence, Brigitte, Patricia et Christine, sans compter les aides moniteurs ou monitrices qui prendront la relève dans quelques années.

Un grand merci à toutes les personnes qui nous ont aidé à la préparation du repas et à la décoration de la salle. A l'année prochaine !

ANCIENS COMBATTANTS

Notre bal de la Mi-Carême le 24 Mars s'est effectué dans de bonnes conditions et nous vous remercions vous tous qui avez apporté votre participation pour l'organisation, tous les jeunes qui ont apporté leur ambiance et la Municipalité qui a donné le Foyer rural.

Le ramassage des verres vides fin Mars a permis une collecte de huit tonnes; les verres ont été livrés fin Mai. Nous comptons continuer la collecte les prochaines années chaque fin d'hiver et nous demandons à tout Monchy de conserver leurs verres vides et cassés que nous ramasserons.

Les recettes contribuent à la bonne gestion de notre Association.

Le congrès cantonal des Prisonniers de Guerre a eu lieu à Bouilly le 29 Avril dans une ambiance amicale avec une bonne participation des Camarades du Canton.

Le relai du Flambeau le 8 Mai nous a rappelé le 34ème anniversaire de l'Armistice de 1945, la Victoire sur le joug nazi, la Liberté retrouvée et le Souvenir de tous ceux qui ont payé de leur vie cette libération.

Tous ont été très heureux de notre voyage à Versailles le 20 Mai. Chacun a découvert les merveilles et les fastes d'un passé déjà lointain; magnificence des constructions pour l'époque, ne disposant pas des moyens modernes actuels, magnificence des jardins, magnificence des jeux d'eau etc...

Le prochain 11 Novembre, 61ème anniversaire de l'Armistice de 1918, nous espérons pouvoir remettre à tous les titulaires de la Carte, la Croix du Combattant. Inscrivez-vous à Edmond JOUY.

Dans la guerre actuelle du pétrole jusqu'ici pacifique mais financièrement onéreuse, souhaitons d'éviter le spectre d'un nouveau conflit armé !

CLUB DE L'OMIGNON

Notre Club continue de fonctionner malgré quelques vicissitudes. Après le décès fin 1978 de notre regretté Président Fondateur Paul RIGAUD et le dur hiver 78/79 que nous avons subi comme tout le monde, le Club a repris sa vie habituelle avec une réunion mensuelle au Foyer rural chaque premier mardi après-midi. Dans une chaude ambiance de camaraderie et de bonne volonté de toutes et de tous, nous convions à nous rejoindre tous les nouveaux Retraités de la Commune, leurs Epouses même si elles n'ont pas atteint l'âge de la retraite et nous serons heureux de les accueillir.

Le Club dans sa première réunion de l'année a bombardé son nouveau Président, nouvel arrivé, qui après un rodage nécessaire, essaye de se débrouiller au mieux, bien entouré d'un bureau très dévoué.

Il a été décidé une Messe annuelle en début d'année pour tous les Morts du Club de l'année écoulée, mais aussi pour tous ceux décédés depuis la fondation du Club. En 1979, c'était le Samedi 31 Mars. Nous demandons à Monsieur le Curé de nous réserver une Grand'Messe du Dimanche de préférence.

Une réunion des responsables à Raucourt le 10 Avril nous a permis de rencontrer les autres Clubs de la région. Nous envisageons des réunions Inter-Clubs et nous inviterons nos voisins les plus proches au début de l'hiver.

La journée départementale de Bertangles le 20 Mai a eu un gros succès. Malheureusement personne de Monchy n'a pu se déplacer et nous le regrettons.

Le voyage du 9 Juillet en Normandie s'est malheureusement passé sous la pluie. Toutefois nous avons pu admirer les travaux de restauration de la Cathédrale de Rouen, de St-Maclou, surtout l'extraordinaire Place du Vieux Marché, la vallée de la Seine, les ponts audacieux de Tancarville et de Brotonne et nous recueillir à l'Abbaye de St-Wandrille. Merci aux chanteuses du car qui nous ont permis de découvrir de nouveaux futurs talents.

Le Conseil municipal nous a voté une subvention importante et au nom de tous, je l'en ai remercié.

Pas de réunion en Août; la prochaine le Mardi 4 Septembre. Bonnes vacances !

L'AERODROME DE PERONNE ST QUENTIN...
SUR LE TERROIR DE MONCHY-LAGACHE..

-:~::~-:

Les habitants de notre village, tant par l'observation des agrandissements des installations de l'aérodrome voisin que par les informations données par la presse ou la télévision (en particulier une émission régionale au début de ce mois) ont pu constater le développement de celui-ci.

Certains s'en sont même inquiétés en craignant les conséquences désagréables : nouvelles expropriations, nuisances de bruits etc...

Dans un but d'information et éventuellement pour rassurer les craintes émises, nous avons pris contact à ce sujet avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Péronne.

Grâce à l'amabilité de Monsieur LEGPAS, Secrétaire général, nous avons pu avoir une réponse écrite de Monsieur LINE, Président qui nous apporte son avis à ce sujet - et des informations d'ordre général sur l'aérodrome qui intéresseront certainement les lecteurs de notre Bulletin municipal.

Le camp d'aviation (baptisé bien à tort, de Mons en Chaussée) a vu le jour entre les années 1936 et 38 par les expropriations ordonnées par le Ministère de l'Air pour la création d'un aérodrome militaire.

Ensemencé en herbe, mais sans piste en dur, il fut terminé juste à point en Septembre 1939 pour accueillir la Royal Air Force britannique qui l'occupera peu après la déclaration de guerre avec l'Allemagne.

Les Anglais repartis en Grande-Bretagne en Mai 1940... furent remplacés par la Luftwaffe dès cette époque.

De grands travaux y furent réalisés pendant la guerre avec la réquisition de main d'oeuvre et d'attelages de chevaux dont se rappellent les "Anciens" du village : pistes en dur, blockauss, hangars (qui furent par la suite l'embryon de l'usine Bonduelle).

Puis à la Libération l'aviation américaine succéda aux Allemands.

Le Ministère de l'Air quelques années après la Victoire rétrocéda le Camp à l'O.T.A.N. qui y entreprit aussi de très grands travaux dont la grande piste de 2 kms 400 et un pipe-line alimentant en kérosène depuis la canalisation Atlantique Allemagne le Camp d'aviation, pipe-line qui n'a pratiquement jamais servi...

Lorsque la France se retira de l'O.T.A.N. en 1966 l'aérodrome redevint propriété du Ministère de l'Air, mais après que celui-ci ait préféré aménager la base de Creil qui était un terrain similaire, le terrain fut transféré au Ministère des transports en 1970.

En 1970 la Chambre de Commerce et d'Industrie de Péronne en obtint la concession après engagement d'aménager le terrain et d'en assurer l'exploitation.

Monsieur BALAVOINE alors Président de l'Aéro-Club de Péronne réalisa le transfert de l'aérodrome de Flamicourt à Monchy-Mons avec d'abord un hangar, une installation radio et un Centre d'accueil en 1974 (où fut reçu en Mai 1974 le Président Giscard d'Estaing en tournée électorale de Présidence de la République).

Décédé il y a quelques années, Monsieur BALAVOINE était alors plein de passion et d'ambition pour "son" aérodrome et répondait un jour à nos craintes en disant "Lorsque vous aurez chez vous des installations de dimension nationale vous apportant des revenus confortables, vous m'élèverez une statue...!"

Cette dimension nationale, est-ce vraiment souhaitable, là est la question...

La Chambre de Commerce de Péronne sous l'impulsion dynamique de Monsieur André LINE poursuit en tout état de cause ce projet.

construction d'un grand hangar, et aménagement du balisage nocturne en 1976,

complément de l'installation radio et création d'une balise nocturne à Vermand en 1977,

aménagement de l'aérogare avec tour de contrôle, parking etc... en 1978-1979 qui permet actuellement à tout avion civil de jour et de nuit et par tous temps d'y atterrir.

La superficie totale rétrocédée à la Chambre de Commerce de Péronne était primitivement de 156 hectares environ, dont 84 hectares sur le terroir de Monchy avec la presque totalité des pistes et toutes les constructions sans exception, 72 hectares 30 sur le terroir d'Estrées-Mons.

Sur ces terres, 40 hectares ont été loués à l'INRA et aux Ets Bonduelle.

La piste principale fait à elle seule 10 hectares (2 kms 400 x 40 m de large).

Les pistes secondaires et les bandes herbeuses 23 hectares.

Depuis 1978, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne à St-Quentin s'est associé à celle de Péronne pour l'exploitation du complexe aéronautique.

Notre bulletin municipal publie ci-dessous la réponse du Président LINE aux craintes que nous avons soulevées dans une lettre récente.

Un autre argument rassurant pour les riverains est le suivant : il est pratiquement impossible que les gros avions civils actuels tels les Boeing 747 et 727 et à plus forte raison le Concorde puissent y atterrir en permanence . Ce n'est pas une question de longueur de piste, puisque celle de Monchy Péronne fait 2 kms 400 alors que la plus longue de Roissy ne fait que 2 kms 200 mais une question de "portance".

La construction des pistes "militaires" dans les années 1960 ne prévoyait pas une infrastructure pour des avions aussi lourds et aussi puissants.

Voici par ailleurs la réponse du Président LINE que nous remercions et qui j'espère rassurera nos administrés inquiets...

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre lettre du 16 courant exprimant vos craintes des conséquences d'un développement éventuel de nos activités aéronautiques.

Je crois pouvoir vous rassurer pleinement:

1°) il ne semble pas prévisible avant de nombreuses années, d'agrandir l'emprise de l'Aérodrome;

2°) de toute façon, les nuisances de bruit seront très faibles,

- d'abord en raison de l'orientation de la piste par rapport aux Communes environnantes;

- ensuite parce que les avions de la nouvelle génération obéissent à des règles strictes limitant l'intensité des ondes sonores émises par eux.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments très distingués.

André LINE.